

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 169 accordant à M. Abdou Rahman Djama Hassen la concession définitive d'un terrain sis au quartier 2

n° 169

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 octobre 1960

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1960

Date du numéro
31 octobre 1960

TEXTE INTÉGRAL

« Art. 1er.— Il est fait concession définitive à M. Abdou Rahman Djama Hassen, employé au C.F.E, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, sise au Quartier 2, Avenue 3, Boulevard 18 et immatriculée au Livre Foncier du Territoire sous le numéro 701. Art. 2.— La mutation du Titre Foncier sera effectuée sur- {la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois, à compter de la date rendant exécution la présente délibération. Art.3.— Les formalités d'enregistrement et de Timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.

Le Président de la Commission Permanente, OMAR KAMII, WARSAMA. Le Secrétaire de la Commission Permanente, OMAR IBRAHIM HADOM.